

LE GRAND Parisien

92 | HAUTS-DE-SEINE

Météo
Lundi 25 juillet
2022

Matin
21°



Midi
26°



Soir
21°



Votre fait du jour

Planter 170 000 arbres en six ans, l'impossible promesse d'Hidalgo ?
P. IV-V

Série JO 2024
Ces sites
en plein chantier
P. II



NANTERRE | Le dispositif Vertig, lancé il y a un peu moins d'un an, a permis à 21 personnes d'effectuer leurs heures de travail d'intérêt général au cœur de la juridiction. Une première en France.

Ils exécutent leur peine en entretenant le jardin du tribunal

MARJORIE LENHARDT

L'ENTRETIEN des espaces verts du tribunal de Nanterre en guise de peine. Quoi de plus symbolique ? Alors que les lieux sont quasi déserts ce samedi matin, deux jeunes hommes s'activent doucement dans le jardin intérieur de l'enceinte judiciaire. Corentin*, 21 ans, arrose, tandis que Maxime*, deux ans de moins, rafistole l'hôtel à insectes. Ils sont en train d'exécuter une condamnation sous forme de travail d'intérêt général (TIG). Il s'agit du premier de manière collective et pérenne au sein d'une juridiction en France.

« Ce TIG arrange tout le monde en fait. Il m'arrange, moi, parce qu'on aurait pu me mettre une amende ou me condamner à une peine de prison alors que, là, je peux continuer mon travail dans la semaine. Et il arrange le tribunal », reconnaît Maxime, informaticien, qui doit exécuter 105 heures de travail non rémunéré pour vol.

Des délits mineurs

Ce dispositif, baptisé Vertig, existe depuis bientôt un an. Il a été initié par la présidente du tribunal judiciaire, Catherine Pautrat, face au manque de postes de travaux d'intérêt général dans le département et principalement le week-end.

Il s'agit d'une expérimentation menée avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) des Hauts-de-Seine, financée à la fois par le tribunal, le département, la préfecture et le Spip, et permise par la loi de programmation de la justice de 2018. Celle-ci offre en effet la possibilité d'élargir les structures accueillant les « tigistes » (près de 200 habilités aujourd'hui dans le dépar-



Nanterre, ce samedi. Condamnés à des travaux d'intérêt général, Corentin* arrose les espaces verts du tribunal, tandis que Maxime* va rafistoler l'hôtel à insectes.



Les « tigistes » ont fait du compost, créé des buttes en permaculture, un potager avec des salades, des fraises... C'est très gratifiant.

YANN FRADIN,
GÉRANT DE L'ENTREPRISE
D'INSERTION NATURESPACES

dernier, près de 400 TIG ont ainsi été prononcés au palais de justice de Nanterre, ce qui ne représente que 10 % de l'activité du service de l'application des peines.

Vertig doit aussi envoyer un signal positif à d'autres potentielles structures qui pourraient avoir recours à du travail non rémunéré. « Nous avons du mal à faire exécuter des TIG car les postes sont rares, surtout dans le sud du département, observe Delphine Deneubourg, directrice adjointe du Spip 92. Vertig existe depuis un an, ça se passe très bien. On espère donc que ça ouvrira les portes d'autres institutions. Des discussions sont en cours avec la préfecture des Hauts-de-Seine pour l'entretien de ses espaces verts, on espère que ça aboutira. » ■

* Les prénoms ont été changés.



L'intérêt est de démontrer que la justice n'est pas là que pour condamner, mais aussi pour réinsérer. Et cela permet de changer les mentalités de certains magistrats.

MATHILDE CARON-PEUGNIEZ,
CHARGÉE DE MISSION
AU TRIBUNAL DE NANTERRE

tement, des mairies et cantines majoritairement) aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) afin de favoriser le développement de ces peines alternatives.

Depuis septembre dernier, 21 condamnés à des délits mineurs (vols, dégradations, incivilités, stupéfiants ou délits routiers qui auraient donné lieu à une peine inférieure à six mois de prison) ont contribué à transformer et entretenir le grand jardin du tribunal pour un peu plus de 1 500 heures de travail non rémunéré.

« La transformation de l'espace est saisissante car, avant, c'était une jungle », constate Mathilde Caron-Peugniez, chargée de mission au sein du

cabinet de la présidence du tribunal judiciaire. « Il n'y avait que de l'herbe quand nous sommes arrivés, une entreprise venait quatre fois par an pour faucher, c'est tout, abonde Yann Fradin, gérant de l'entreprise d'insertion NaturEspaces chargée d'encadrer ce chantier de TIG. Là, les tigistes ont apporté de la terre, fait du compost, créé des buttes en permaculture, un potager avec des salades, des fraises... Ils ont fabriqué un nichoir à insectes. C'est très gratifiant pour eux tant ça a évolué, et ils ressortent en ayant appris des choses. » Dans le département, seules deux entreprises de l'ESS, NaturEspaces et Casaco, sont habilitées à encadrer des travailleurs non rémunérés.

Outre l'aspect symbolique, ce projet Vertig veut également donner un signal positif à sa propre juridiction. « Son intérêt est de démontrer que la justice n'est pas là que pour condamner, mais aussi pour réinsérer. Cela permet d'entretenir les lieux pour améliorer les conditions de travail des magistrats et également de changer les mentalités de certains d'entre eux sur les TIG », souligne Mathilde Caron-Peugniez.

400 peines ainsi prononcées en 2021

Elle poursuit : « On constate que cette alternative à la sanction est encore rarement prononcée, c'est dommage car elle montre son efficacité. » L'an